

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE RIOM  
(PUY-DE-DOME)

\*

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

30 janvier 2024

Date d'affichage de la  
liste des délibérations :

8 février 2024

**Objet** : Mise à jour du  
tableau des effectifs :  
créations et  
suppressions de  
postes au 1er mars  
2024

L'AN deux mille vingt-quatre, le 5 février le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 30 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

**PRESENTS :**

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, M. BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, MM. HEBERT, LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, M. MONNET, Mmes NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL (à partir de la question n° 4), M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

**ABSENTS :**

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée  
*absente*

M. Jean-Pierre BOISSET, Maire-Adjoint  
*a donné pouvoir à Pierre PECOUL*

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée  
*a donné pouvoir à Pierre DESMARETS*

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Nathalie NIORT*

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée  
*absente*

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint  
*absente jusqu'à la question n° 3*

< > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : Anne VEYLAND**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 FEVRIER 2024**

**QUESTION N° 5**

**OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs : créations et suppressions de postes au 1er mars 2024**

**RAPPORTEUR : Sandrine ROUSSEL**

**Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 26 janvier 2024.**

Pour des nécessités de services, il est nécessaire de créer les postes au 1<sup>er</sup> mars 2024, et supprimer les postes à la date figurant dans le tableau ci-dessous.

<u>Poste(s) créé(s)</u>	<u>Motifs</u>	<u>Poste(s) à supprimer</u>	<u>Direction</u>	<u>Date de création</u>
Un poste à temps complet d'Assistant de conservation du patrimoine	Renfort du service des archives	néant	Direction Culture	01/03/2024
Un poste à temps complet d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Augmentation du taux d'emploi d'un agent	Un poste d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (30/35)	Direction de l'action Sociale	01/03/2024
Un poste d'attaché à temps complet	Nomination suite à inscription sur liste d'aptitude par promotion interne	Un poste de technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet à la date de titularisation dans le grade	Pôle Ressources Informatique	01/03/2024
Un poste d'agent de maîtrise à temps complet	Nomination suite à inscription sur liste d'aptitude par promotion interne	Un poste d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	DSTAU	01/03/2024
Un poste d'agent de maîtrise à temps complet	Nomination suite à inscription sur liste d'aptitude par promotion interne	Un poste d'adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Pôle service à la population (DEJ)	01/03/2024
Quatre postes d'adjoint d'animation à temps non complet (80%)	Pérennisation de postes de contractuels	néant	Pôle service à la population (DEJ) écoles élémentaires	01/04/2024

# COMMUNE DE RIOM

Quatre postes d'adjoint d'animation à temps non complet (60%)	Pérennisation de postes de contractuels	néant	Pôle service à la population (DEJ) écoles élémentaires	01/04/2024
Trois postes d'adjoint d'animation à temps non complet (60%)	Pérennisation de postes de contractuels	néant	Pôle service à la population (DEJ) écoles maternelles	01/04/2024
Un poste d'adjoint technique à temps complet	Création suite à internalisation entretien du cimetière	néant	DSTAU (espaces verts)	01/03/2024
Un poste de technicien à temps complet	Création pour des missions de promotion de la Ville	néant	Direction promotion de la Ville	01/03/2024

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis du Comité Social Territorial,

**Le Conseil Municipal est invité à :**

**- autoriser la création et la suppression des postes susvisés, à compter de la date figurant dans le tableau.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 5 février 2024**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20240205-DELIB240205-DE  
Date de télétransmission : 08/02/2024  
Date de réception préfecture : 08/02/2024

